

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Lumet Danielle, Maire

Etaient présents : Lumet Danielle – Letellier Ryan (arrivé à 19 heures 35) – Gahide Clarisse – Ochin Jean-Luc – Verbrugghe Stéphanie – Troykens Jean-Paul – Capin Eric – Valinducq Angélique - Miroux Olivier – Siméoni Eric – Lehembre Olivier – Lehembre Emilie – Louvieux Carole – Parvais Elodie – Bargibant Sylvie – Hayez Catherine – Lengacher Sullivan.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Raimondi Delphine donne procuration à Louvieux Carole
Denis Bertrand donne procuration à Parvais Elodie.

Absent non excusé : Néant.

Secrétaire de séance : BARGIBANT Sylvie.

DEBUT DE LA REUNION A 19 H 10

1°) : LE JURY CRIMINEL :

➔ Après tirage au sort, à partir de la liste électorale, 3 personnes ont été désignées pour établir la liste préparatoire.

2°) : RETRAITS DELIBERATION N°004/2026 DU 21/03/2026 ET DELIBERATION N°007/2026 DU 09/04/2026 :

Par courrier en date du 5 mai 2026, le Sous-Préfet a fait part à Madame le Maire de ses observations concernant les délibérations n°004/2026 du 21 mars 2026 et n°007/2026 du 09 avril 2026. Elle souligne que l'assemblée doit revoter les délégations du conseil municipal données au Maire et la désignation des membres des diverses commissions communales (notamment la présence des 3 membres de l'opposition dans chaque commission).

➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour le retrait des délibérations n°004/2026 du 21/03/2026 et n°007/2026 du 09/04/2026.

3°) : DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions, limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce sont des pouvoirs que le Conseil Municipal donne au Maire pour gérer les affaires courantes sans convoquer celui-ci.

Madame le Maire énumère tous les points concernés un à un.

Madame la Maire demande à l'assemblée délibérante de lui accorder, pour toute la durée du mandat, la totalité des pouvoirs prévus à l'art. L.2122-22, à charge pour elle, d'en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal :

➔ Par 18 POUR et 1 ABSTENTION le conseil accorde les délégations de pouvoirs à Madame le Maire l'ensemble des pouvoirs repris à l'article L.2122-22 du CGCT.

Madame le Maire demande à l'assemble délibérante d'accorder à son premier adjoint, Mr Ryan LETELLIER, ces pouvoirs, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part :

➔ Par 16 POUR et 3 ABSTENSIONS, le conseil accorde les délégations de pouvoirs à Mr Ryan LETELLIER, 1er Adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de la part de Madame le Maire.

4°) : COMMISSIONS MUNICIPALES :

Madame le Maire expose que suite au retrait de la délibération n°007/2026 du 09/04/2026, il y a lieu, pour le conseil municipal, de redésigner des délégués appelés à siéger au sein de chaque commission. A l'unanimité des membres présents, l'assemblée est d'accord pour le vote à main levée. Voici donc les commissions et ses nouveaux membres.

Pôle Jeunesse, PRJ, ACM, Développement Activités sportives, Planning Salle Stablinski	Fêtes cérémonies, Affaires culturelles, Manifestations, Protocole, Patrimoine, Musées, <u>Communications</u> : Bulletins municipaux Site internet Réseaux sociaux	Finances, Urbanisme, Assurances, Contrats, Conventions, CCAS.	ACM, Périscolaire, Relations Asso, CAF, Gestion des Salles	Travaux, Voiries, Réseaux, Environnement, Cadre de vie, Coordination, Personnel technique	Maisons fleuries et décorées, Vie Scolaire, Logement	Relations aux habitants, Tourisme, Développement du commerce et de l'artisanat
Adjoint référent	Adjoint référent	Adjoint référent	Adjoint référent	Adjoint référent	Conseiller(e) délégué(e)	Conseiller(e) délégué(e)
Ryan LETELLIER	Clarisse GAHIDE	Jean-Luc OCHIN	Stéphanie VERBRUGGHE	Jean-Paul TROYKENS	Elodie PARVAIS	Carole LOUVIEAUX
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
Clarisse GAHIDE	Ryan LETELLIER	Clarisse GAHIDE	Clarisse GAHIDE	Clarisse GAHIDE	Clarisse GAHIDE	Clarisse GAHIDE
Jean-Luc OCHIN	Jean-Luc OCHIN	Ryan LETELLIER	Ryan LETELLIER	Ryan LETELLIER	Ryan LETELLIER	Ryan LETELLIER
Stéphanie VERBRUGGHE	Stéphanie VERBRUGGHE	Stéphanie VERBRUGGHE	Jean-Luc OCHIN	Jean-Luc OCHIN	Jean-Luc OCHIN	Jean-Luc OCHIN
Jean-Paul TROYKENS	Jean-Paul TROYKENS	Jean-Paul TROYKENS	Jean-Paul TROYKENS	Stéphanie VERBRUGGHE	Stéphanie VERBRUGGHE	Stéphanie VERBRUGGHE
Elodie PARVAIS	Elodie PARVAIS	Elodie PARVAIS	Elodie PARVAIS	Elodie PARVAIS	Jean-Paul TROYKENS	Jean-Paul TROYKENS
Carole LOUVIEAUX	Carole LOUVIEAUX	Carole LOUVIEAUX	Carole LOUVIEAUX	Carole LOUVIEAUX	Carole LOUVIEAUX	Elodie PARVAIS
Olivier MIROUX	Éric CAPIN	Olivier LEHEMBRE	Angélique VALINDUCQ	Éric CAPIN	Angélique VALINDUCQ	Olivier MIROUX
Éric SIMEONI	Éric SIMEONI	Emilie LEHEMBRE	Olivier MIROUX	Olivier MIROUX	Delphine RAIMONDI	Delphine RAIMONDI
Olivier LEHEMBRE	Emilie LEHEMBRE	Delphine RAIMONDI	Emilie LEHEMBRE	Éric SIMEONI	Sullivan LENGACHER	Sylvie BARGIBANT
Delphine RAIMONDI	Delphine RAIMONDI	Sylvie BARGIBANT	Delphine RAIMONDI	Olivier LEHEMBRE	Sylvie BARGIBANT	Catherine HAYEZ
	Catherine HAYEZ	Catherine HAYEZ	Catherine HAYEZ	Emilie LEHEMBRE		
				Delphine RAIMONDI		
				Denis BERTRAND		
				Sullivan LENGACHER		

Mesdames BARGIBANT Sylvie, HAYEZ Catherine et Monsieur LENGACHER Sullivan informent le conseil municipal qu'ils ne souhaitent pas faire partie de la commission « Pôle jeunesse, PRJ, ACM, Développement Activités sportives, planning salle Stablinski ».

5°) : DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°016/2026 du 09/04/2026, 12 membres du Conseil Municipal ont été désignés pour faire partie de la commission communale des impôts directs. Suite à un mail reçu de la direction régionale des finances publiques, il apparaît qu'à partir de 2026, 24 noms doivent être proposés pour les communes de moins de 2000 habitants.

Voici la liste proposée par Madame le Maire :

Mesdames CHOQUET Patricia – NUZEERALLY Emilie – MIROUX Perrine – LENGACHER Martine – VALIN Chloé – BOUALI Michèle – DUPONT Nicole – DUBOIS Yveline – TROYKENS Albertine – DELHAYE Isabelle – LEVEAU Michèle et Monsieur KURTI Etienne.

➔ Accord à l'unanimité des membres présents désigner ces nouveaux membres à la commission communale des impôts directs.

6°) : BILAN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – AVRIL 2025 : (Bilan joint à la convocation)

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Letellier, Maire Adjoint chargé de l'accueil collectif de mineurs, qui donne lecture du bilan.

➔ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Arrête comme suit le montant de la participation de la commune de Flines-lez-Mortagne : 5.064,70 €,
- Charge Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette somme.

7°) : BILAN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – JUILLET 2025 : (Bilan joint à la convocation)

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Letellier, Maire Adjoint chargé de l'accueil collectif de mineurs, qui donne lecture du bilan.

➔ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Arrête comme suit le montant de la participation de la commune de Flines-lez-Mortagne : 10.917,91 €,
- Charge Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette somme.

8°) : BILAN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – OCTOBRE 2025 : (Bilan joint à la convocation)

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Letellier, Maire Adjoint chargé de l'accueil collectif de mineurs, qui donne lecture du bilan.

➔ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Arrête comme suit le montant de la participation de la commune de Flines-lez-Mortagne : 4.886,96 €,
- Charge Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette somme.

9°) : BILAN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DES MERCREDIS 2025 : (Bilan joint à la convocation)

Madame le Maire passe la parole à Madame Verbrugge, Maire Adjointe chargée de l'accueil collectif de mineurs, qui donne lecture du bilan.

➔ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Arrête comme suit le montant de la participation de la commune de Flines-lez-Mortagne : 798,42 €,
- Charge Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette somme.

Questions et informations diverses :

- Mon Compte formation élu : distribution du document aux élus,
- Venue de Mr le sous-Préfet le jeudi 18/06/2026 à 14h30 en mairie,
- Fête de l'école le 27/06/2026 à 10h00 à la salle des fêtes de Mortagne-du-Nord,
- Cérémonie pour le départ en retraite du Docteur bourgeois le 28/06/2026 à 11h00 en mairie,
- Question de Mme Bargibant Sylvie : Qui représente Mortagne à la C.A.P.H. ? De quelles commissions fait-il partie ?
- Réponse : Mr Letellier Ryan est représentant de la commune au bureau communautaire et à la commission conseil communautaire et lui énonce les 5 commissions de la CAPH dont il fait partie : « Aménagement du territoire », « Finances et Pacte de solidarité Financière », « Habitat, Logement et Renouvellement Urbain », « Optimisation des financements extérieurs et développement transfrontalier » et « Sport et prévention-santé »,
- Demande de Mme Hayez Catherine : le questionnaire concernant l'accueil périscolaire et l'A.C.M. qui a été distribué à la population est une très bonne chose mais ne faut-il pas également demander l'avis aux enfants concernés ?
- Demande de certains commerçants pour une place handicapée sur le parking de la mairie,
- Travaux de la rue Fernig : prévoir le passage d'un fourreau au niveau du parking pour les prises électriques pour recharger les voitures électriques
- RDV prochainement avec le nouveau propriétaire de CARREFOUR CONTACT, Madame le Maire et Aymeric ROBIN.

FIN DE LA REUNION : 20 heures 20